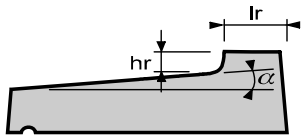


**EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**  
(norme NF P 98-052:2002)

**CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES**

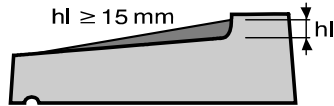
Les tolérances applicables aux dimensions de fabrication sont les suivantes :  
Longueur, largeur et hauteur de l'appui : +/- 5 mm  
Planéité à la règle de 0,2 m : ≤ 4 mm

**Exigences dimensionnelles (en mm) applicables aux rejingots, nez, talon et larmier des appuis :**



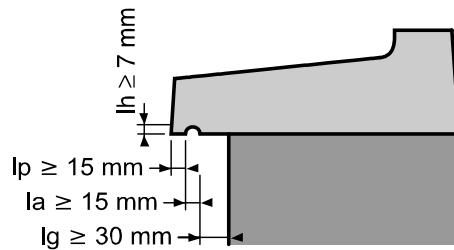
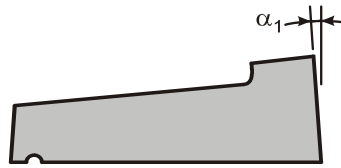
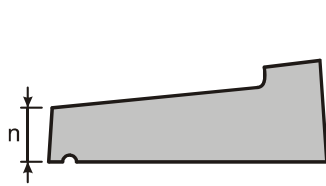
lr = largeur du rejingot  
hr = hauteur du rejingot  
 $\alpha$  = angle de pente de l'appui

largeur mini lr (mm)	hauteur mini hr (mm)	pente mini (tg $\alpha$ )
30	25	0,08
	20	0,10



n ≥ 40 mm

angle de la pente ≤ 6°



**ENROBAGE DES ARMATURES**

L'enrobage réel des armatures doit être ≥ 15 mm

**CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT**

**Texture :** Sauf exigence particulière spécifiée à la commande, le bullage doit être ≤ au niveau 4 de l'échelle de référence du document CIB n° 24 (surface maxi par bulle de 0,5 cm<sup>2</sup>, profondeur de 2,5 mm, surface de bullage 2,5 % de la surface totale et bullage concentré = 7,5 %)

**Teinte :** lorsque la teinte est un exigence spécifiée, sur la base d'un appui témoin, il est fixé par accord entre les parties, un niveau de teinte moyenne équivalente à l'un des degrés de l'échelle du nuancier gris CIB. La tolérance applicable par rapport au niveau de teinte moyenne est ± 1 degré

**CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES**

La charge à la rupture par flexion des appuis au délai de livraison annoncé, doit être ≥ aux valeurs suivantes :

Familles d'appuis		Charge de rupture (daN)
Largeur < 30 cm	longueur < 100 cm	360
	100 cm ≥ longueur ≤ 140 cm	230
	longueur > 140 cm	150
30 cm ≥ largeur ≤ 35 cm	longueur < 100 cm	410
	100 cm ≥ longueur ≤ 140 cm	270
	longueur > 140 cm	200
largeur > 35 cm	longueur < 100 cm	450
	100 cm ≥ longueur ≤ 140 cm	320
	longueur > 140 cm	250

Pour les appuis en composite ciment-verre, la limite de rupture "MOR" obtenue lors d'un essai de résistance à la flexion sur éprouvettes à 28 jours, doit être ≥ à 8,0 MPa

**CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES**

**Absorption d'eau**

Pour les appuis en béton hydraulique, le coefficient d'absorption d'eau par remontée capillaire doit être ≤ à 3, et aucun résultat individuel ≥ à 3,5.

Pour les appuis en composite ciment-verre, il est réalisé un essai d'absorption d'eau par immersion selon la norme NF EN 1170-6.

La valeur d'absorption d'eau moyenne doit être ≤ à 10% et aucune valeur individuelle ≥ à 12 %.

Pour les appuis en béton de résine, il est réalisé un essai d'absorption d'eau par immersion selon les dispositions de l'annexe G de la norme NF EN 13369.

La valeur d'absorption d'eau moyenne doit être ≤ 0.8% et aucune valeur individuelle ≥ à 1.0 %.

**Durabilité vis-à-vis du gel-dégel** (destinée aux appuis mis en oeuvre dans des conditions climatiques rigoureuses - MONTAGNE).

A l'issue de 25 cycles de gel-dégel, les éprouvettes ne doivent pas présenter de dégradation visuelle de la surface du béton.

**SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"**

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais<sup>(1)</sup>

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> L'indice associé est celui de la décision de première autorisation